Agence Attractivité Aménagement

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS (EXTRAIT)

Délibération N : CA/2024/03/2/03

Le 28 mars 2024, le Conseil d'administration de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 heures 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 18 mars 2024

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			Pouvoir de Valérie BERTIN
	Catherine DEFEMME		Pouvoir à Valéry MARTIN
Jean-Luc LEGER			Pouvoir de Philippe BAYOL
	Philippe BAYOL		Pouvoir à Jean-Luc LEGER
Valéry MARTIN			Pouvoir de Catherine DEFEMME
Nicolas SIMONNET			

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
		Stéphane DUCOURTIOUX	
Laurence CHEVREUX			
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Jean-Claude PARNIERE			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
	Valérie BERTIN		Pouvoir à Valérie SIMONET

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de Gestion administrative et de Direction

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

****

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'administration,

Considérant les éléments ci-après :

Pour mémoire : Résultat de fonctionnement antérieur reporté : ..... 284 466.47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : ..... -8 058.28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022
Solde d'exécution de l'exercice :..... 21 687.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :..... -8 058.28 €
Excédent d'investissement cumulé : 13 628.72 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2023
Sur dépenses d'investissement :..... 549.99 €
Sur recettes d'investissement :..... 0,00 €
Solde net des restes à réaliser : -549.99 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022
Rappel du solde d'exécution cumulé :..... 13 628.72 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :..... -549.99 €
Besoin de financement : 0.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter
Résultat de l'exercice 2023 :..... -34 408.61 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :..... 284 466.47 €
Total à affecter : 250 057.86 €

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'année 2023 comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) ::..... 0,00 €
2) Reprise du solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (crédit compte 002) : ..... 250 057.86 €

ADOPTÉ : Votants : 10 10 pour 0 contre 0 abstention

Ainsi fait et délibéré
La Présidente,

En application des dispositions de l'article L. 5511-1 du CGCT, cette décision est exécutoire de plein droit.

Valérie SIMONET